

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 18 CONCERNANT COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 22 AVRIL 2021

RESOLUTIONS CONCERNÉES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 27 : Augmentation de capital sans DPS**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, notamment afin de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la société dans la limite de 45,3% du capital social actuel, ce qui est supérieur à la limite de 10% préconisée par l'AFG en l'absence de délai de priorité obligatoire d'un minimum de 5 jours.

Par ailleurs, dans un contexte de disparition de notre réglementation du principe de neutralité du conseil en période d'offre publique, la résolution n'intègre pas une règle générale d'inapplicabilité en période d'offre publique de l'autorisation d'augmentation de capital conférée.

Références

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3 paragraphe 1-3-1

L'AFG rappelle son attachement au principe de neutralité du conseil d'administration en période d'offre publique. [...]

L'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de dispositifs anti-OPA.

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3 paragraphe 1-2 b)

L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.

▪ RESOLUTION 28 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 8% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Par ailleurs, dans un contexte de disparition de notre réglementation du principe de neutralité du conseil en période d'offre publique, la résolution n'intègre pas une règle générale d'inapplicabilité en période d'offre publique de l'autorisation d'augmentation de capital conférée.

Références

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3 paragraphe 1-2 b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3 paragraphe 1-3-1

L'AFG rappelle son attachement au principe de neutralité du conseil d'administration en période d'offre publique.

S'agissant des résolutions concernées par l'application du principe de neutralité (autorisations financières...), l'AFG demande qu'il y soit clairement mentionné que l'autorisation conférée ne peut être utilisée en période d'offre publique. [...]

L'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de dispositifs anti-OPA.

- RESOLUTION 29 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 29 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées dans les résolutions 27 et 28 notamment qui ne respectent pas elles-mêmes les recommandations de l'AFG.

Par ailleurs, dans un contexte de disparition de notre réglementation du principe de neutralité du conseil en période d'offre publique, la résolution n'intègre pas une règle générale d'inapplicabilité en période d'offre publique de l'autorisation d'augmentation de capital conférée.

Références

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3 paragraphe 1-3-1

L'AFG rappelle son attachement au principe de neutralité du conseil d'administration en période d'offre publique. [...]

L'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de dispositifs anti-OPA.

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
1-3 paragraphe 1-2 b)

L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE

Le conseil d'administration de COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE comportera, à l'issue de l'assemblée générale 46,1% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Laurent Burelle	Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	71	FR	40	2024	1	1			
	Félicie Burelle	DGD	Non libre d'intérêts	100%	F	42	FR	4	2023	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Laurent Favre	DG	Non libre d'intérêts	100%	M	49	FR	1	2023	1	0			
<input checked="" type="checkbox"/>	Burelle SA représentée par Eliane Lemarié	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	75	FR	34	2024	0	2		M	
	Amandine Chaffois	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	42	FR	2	2023	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Bernd Gottschalk		Libre d'intérêts	100%	M	77	DE	12	2024	0	3			M
	Ireneusz Karolak	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	61	PL	2	2023	0	1			
	Vincent Labruyère	Durée du mandat	Non libre d'intérêts	100%	M	70	FR	19	2023	0	1	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Paul-Henry Lemarié	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	74	FR	34	2024	0	2			
	Cécile Moutet	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	83%	F	48	FR	4	2023	0	1			
	Anne Asensio		Libre d'intérêts	100%	F	58	FR	10	2023	1	1			M
<input checked="" type="checkbox"/>	Lucie Maurel-Aubert		Libre d'intérêts	100%	F	59	FR	6	2024	0	3	M	M	
<input checked="" type="checkbox"/>	Alexandre Mérieux		Libre d'intérêts	83%	M	47	FR	3	2024	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Anne-Marie Meyer (née Couderc)		Libre d'intérêts	100%	F	71	FR	11	2024	0	3		P	P
	Amélie Oudéa-Castéra		Libre d'intérêts	100%	F	43	FR	8	2022	0	3	M		
	Jean Burelle	Censeur				80	FR							

2. Spécificités

- Les statuts de COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Forme juridique de SE.

✍

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET